



COURRIER ARRIVÉ

30 JUIN 2020

Autorisations d'Urbanisme

DDT 86  
Pôle urbanisme  
20 rue de la Providence  
BP 80523  
86020 Poitiers Cedex

A l'attention de Martine BONNEAU

Bordeaux, le 23 juin 2020

**L/RAR : 1A 180 418 3901 5**

Réf. : COS 05546 HLCA 2020

Objet : Avis PC 086 027 20 X0009 - COE 08456

Affaire suivie par : Anne-Florence CHAILLOU - LISEA Foncier - anne-florence.chaillou@lisea.fr

Madame,

Par courrier réceptionné le 19 juin 2020, vous nous sollicitez notre avis concernant le dossier cité en objet, relatif à la Réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Biard, dans le secteur de l'aéroport de Poitiers-Biard. La présente demande concerne uniquement le projet sur la zone nord-ouest, sur les parcelles cadastrées ZA 15, 16 et AV 121, 122, 70.

Nous vous informons que la société LISEA en qualité de Concessionnaire de la Ligne à Grande Vitesse Sud-Europe-Atlantique (LGV SEA) représente à ce titre SNCF Réseau.

Du fait de la proximité avec la LGV SEA de ce projet, une étude sur l'analyse et l'absence de risque d'éblouissement des conducteurs de train pour chaque voie (VP1 et VP2) et dans les deux sens (Nord à Sud et Sud à Nord) est à transmettre pour avis à notre Direction Opération.

Vous trouverez également en annexe un extrait plan de délimitation foncière. Les plans de délimitation foncière vous permettent de situer nos différentes installations ainsi que les domanialités riveraines. Pour votre parfaite compréhension :

- L'Emprise de la ligne correspond au surface intérieur (orange) et extérieur clôture (orange hachurée).
- Le Domaine public Communal (vert).
- Le Domaine public Autoroutier (rose)
- L'Emprise cessible de la LGV SEA en gris.

Nous vous prions d'agréer, Madame, nos salutations distinguées.

Hervé LE CAIGNEC  
Président

Copie : MESEA / SEGAT /SNCF-R

